



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire Sous-direction de la santé et de la protection animales Bureau de la santé animale Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Olivier DEBAERE Courriel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Tél. : 01 49 55 84 63 Fax. : 01 49 55 43 98 Réf. Interne : BSA 1003019 MOD10.21 B 29/10/09 NOR AGRG1007449N</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/N2010-8072 Date: 17 mars 2010</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate
 Abroge et remplace : Lettre du Directeur des Pêches maritimes et de l'aquaculture en date du 17 juillet 2006 relative à l'organisation des prélèvements de coquillages (zoosanitaire) et adressée aux Directeurs départementaux des Affaires Maritimes

Date limite de réponse : Sans objet
 Nombre d'annexes : 3
 Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Organisation des prélèvements de coquillages en cas de phénomène de hausse de la mortalité ou de signes de maladie des coquillages

Références :

Arrêté du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies ;

Résumé : La présente instruction détaille le circuit à respecter, depuis la suspicion jusqu'à la diffusion des résultats d'analyses effectuées à la suite du signalement d'une hausse de la mortalité ou de signes de maladies des coquillages d'élevage.

Mots-clés : coquillage, prélèvement

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)</p>	<p>Pour information :</p> <p>Préfets Directions Inter-régionales de la Mer (DIRM) DPMA DDPP DDCSPP DSV DDSV DRAAF IFREMER-siège IFREMER-LNR (La Tremblade) CNC SENC ADILVA</p>

En cas de signalement d'un phénomène de hausse de la mortalité ou de signes de maladies des coquillages d'élevage, il convient de respecter un circuit pré-établi et uniforme sur l'ensemble du territoire, depuis le signalement de l'exploitant, jusqu'à l'arrivée des échantillons au laboratoire d'analyses (annexe 1).

De la même manière et s'agissant de la diffusion des résultats des analyses du laboratoire, il convient de suivre un circuit pré-établi entre acteurs concernés (annexe 2).

La présente instruction détaille ces deux circuits.

La coordination du Réseau national de surveillance de la Pathologie des Mollusques marins (réseau REPAMO) mis en œuvre par l'Ifremer pour le compte de l'Etat, est assurée par le Laboratoire de Génétique et de Pathologie de l'Ifremer (LGP-La Tremblade).

Cette coordination concerne en particulier les correspondants REPAMO des Laboratoires Environnement Ressources de l'Ifremer (LER, liste en annexe 3) ainsi que les futurs laboratoires agréés pour les analyses en pathologie des mollusques. La constitution d'un réseau de laboratoires d'analyses en pathologie des mollusques agréés par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche est en cours. La liste de ces laboratoires sera communiquée par note de service à l'issue de la procédure d'agrément.

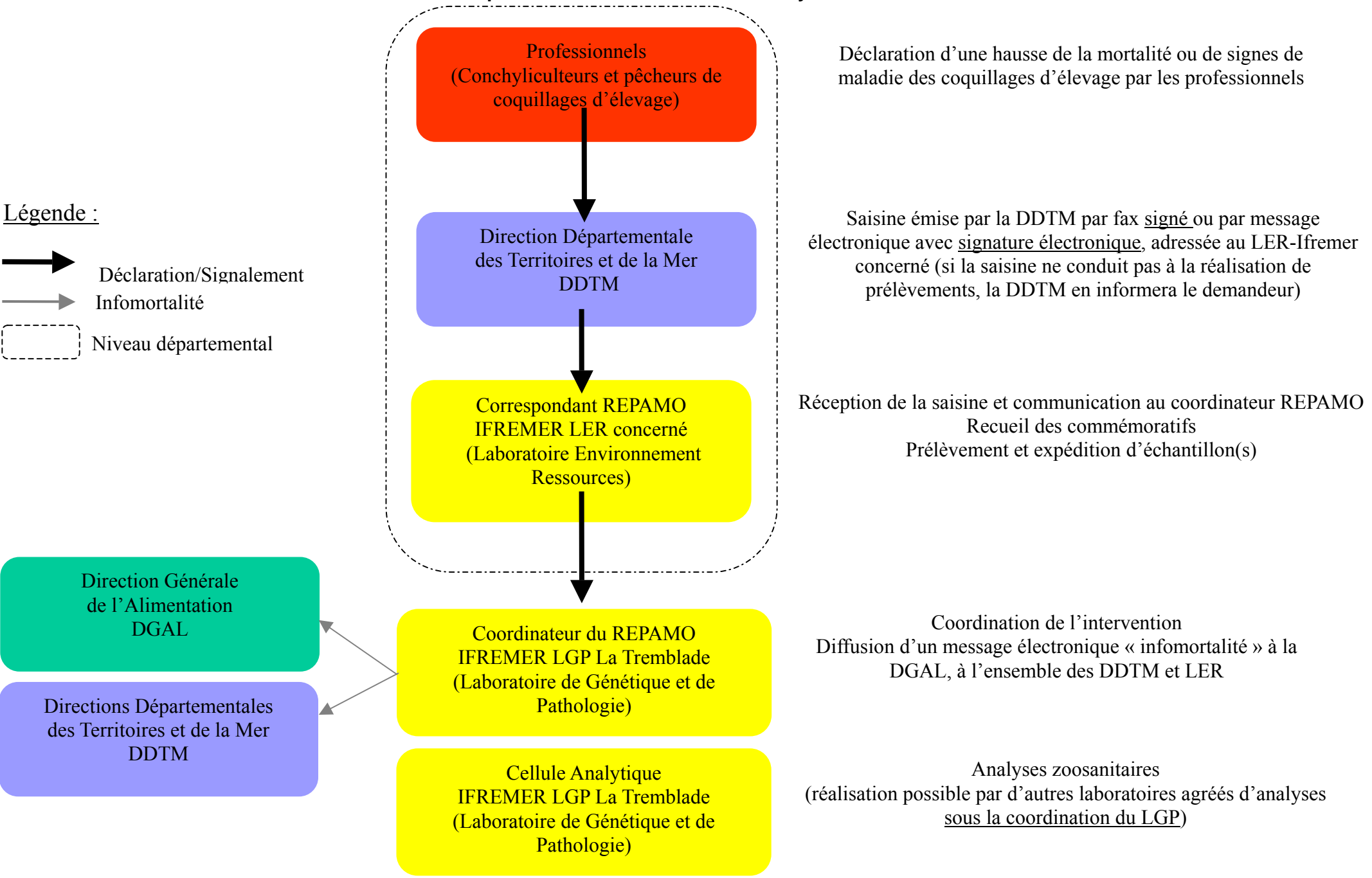
Pour rappel, une hausse de la mortalité (ou surmortalité) est définie comme suit à l'article 3 de l'arrêté du 4 novembre 2008 susvisé : *« accroissement inexplicé et significatif de la mortalité au-delà du niveau considéré comme normal pour la ferme aquacole ou la zone d'élevage de mollusques concernés dans les conditions habituelles ; le niveau d'accroissement à désigner comme une hausse de la mortalité doit être convenu par l'exploitant et l'autorité compétente »*.

Je vous demande de veiller au respect, dans des délais satisfaisants, des circuits décrits ci-dessus et vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer de toute difficulté dans l'exécution de la présente instruction.

Le directeur général adjoint
Chef du service de la coordination
Des actions sanitaires – CVO
Jean-Luc ANGOT

Annexe 1 : Procédure depuis un signalement d'une hausse de la mortalité ou de signes de maladies des coquillages d'élevage jusqu'à la réception des prélèvements au laboratoire d'analyses

Légende :
 → Déclaration/Signalement
 → Infomortalité
 [] Niveau départemental



Déclaration d'une hausse de la mortalité ou de signes de maladie des coquillages d'élevage par les professionnels

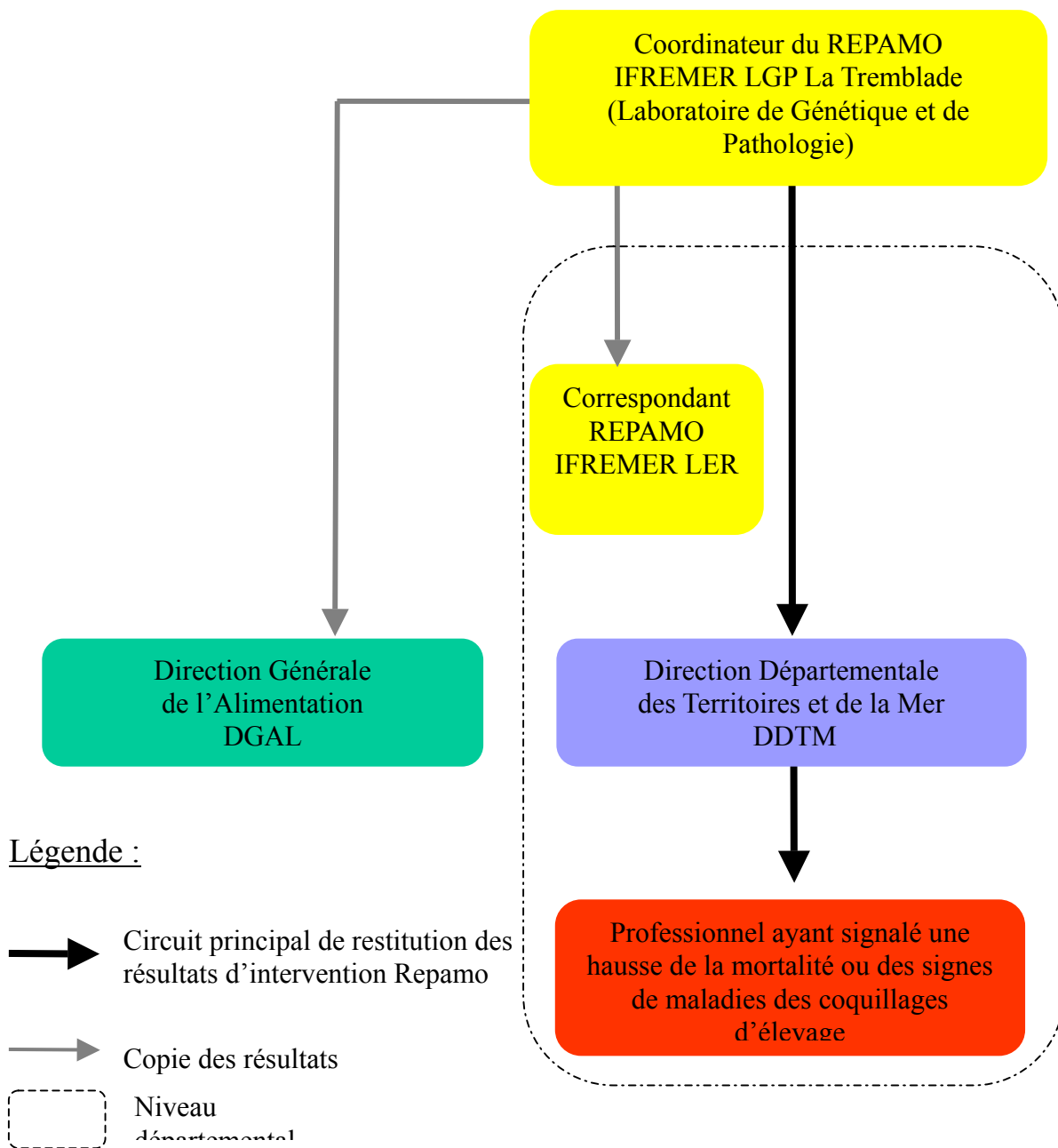
Saisine émise par la DDTM par fax signé ou par message électronique avec signature électronique, adressée au LER-Ifremer concerné (si la saisine ne conduit pas à la réalisation de prélèvements, la DDTM en informera le demandeur)

Réception de la saisine et communication au coordinateur REPAMO
 Recueil des commémoratifs
 Prélèvement et expédition d'échantillon(s)

Coordination de l'intervention
 Diffusion d'un message électronique « infomortalité » à la DGAL, à l'ensemble des DDTM et LER

Analyses zoosanitaires
 (réalisation possible par d'autres laboratoires agréés d'analyses sous la coordination du LGP)

Annexe 2 : Procédure de diffusion des résultats d'analyses de laboratoire



Communication par le coordinateur REPAMO à la DDTM concernée des résultats d'analyses réalisées au LGP-La Tremblade ou dans un laboratoire agréé sur les échantillons prélevés lors de l'intervention REPAMO, copie de ces résultats adressée au LER Ifremer
Envoi d'une copie de ces résultats à la DGAL en cas de maladie à déclaration obligatoire, de maladie réputée contagieuse ou de détection d'OshV1 µvar

Diffusion des résultats aux conchyliculteurs et pêcheurs ayant déclaré

ANNEXE 3 : Coordonnées de la Coordination REPAMO et des LER

Laboratoire de Génétique et de Pathologie (coordination Repamo)

Dénomination	Localisation	Tel/Fax	E-mail
Laboratoire de Génétique et de Pathologie (LGP)	Avenue Mus de Loup Ronce-les-Bains 17390 La Tremblade	Tel : 05.46.76.26.10 Fax : 05.46.76.26.11	Adresser toute demande d'information en matière de surveillance des maladies des mollusques à: Cyrille.Francois@ifremer.fr Jean.Pierre.Joly@ifremer.fr Celine.Garcia@ifremer.fr Isabelle.Arzul@ifremer.fr Coralie.Lupo@ifremer.fr Tristan.Renault@ifremer.fr

Laboratoires Environnement Ressources (interlocuteurs locaux intervenant dans Repamo)

Dénomination	Localisation	Tel/Fax	E-mail
Laboratoire Environnement Ressources de Boulogne-sur-Mer (LER / BL)	150, quai Gambetta BP 699 - 62321 Boulogne sur Mer	Tel : 03.21.99.56.00 Fax : 03.21.99.56.01	doplerbl@ifremer.fr
Laboratoire Environnement Ressources de Normandie (LER/N)	Avenue du Général de Gaulle 14520 Port-en-Bessin	Tel : 02.31.51.56.00 Fax : 02.31.51.56.01	dopler.n@ifremer.fr
Laboratoire Environnement Ressources Finistère Bretagne Nord (LER / FBN)	CRESCO Ifremer 38 rue du Port-Blanc BP 80108 - 35801 Dinard Cedex	Tel : 02.23.18.58.58 Fax : 02.23.18.58.50	dopler.fbn@ifremer.fr
	13, Rue de Kérose 29187 Concarneau Cedex	Tel : 02.98.97.43.38 Fax : 02.98.50.51.02	
	Technopôle Brest Iroise. BP 70 - 29280 Plouzané	Tel : 02.98.22.40.40 Fax : 02.98.22.45.45	
Laboratoire Environnement Ressources Morbihan – Pays de Loire (LER / MPL)	12 rue des Résistants B.P. 86 - 56470 La Trinité/Mer	Tel : 02.97.30.19.19 Fax : 02.40.37.40.00	dopler.mpl@ifremer.fr
	rue de l'Ile d'Yeu B.P. 21105 - 44311 Nantes Cedex 03	Tel : 02.40.37.40.00 Fax : 02.40.37.40.01	
Laboratoire Environnement Ressources des Pertuis Charentais (LER / PC)	Place du Séminaire B.P. 7 - 17137 L'Houmeau	Tel : 05.46.50.06.83 Fax : 05.46.50.06.50	dopler.pc@ifremer.fr
	Avenue Mus de Loup Ronce-les-Bains - 17390 La Tremblade	Tel : 05.46.76.26.10 Fax : 05.46.76.26.11	
Laboratoire Environnement Ressources d'Arcachon (LER / AR)	Quai du Commandant Silhouette - 33120 Arcachon	Tel : 05.57.72.29.80 Fax : 05.57.72.29.99	dopler.ar@ifremer.fr
Laboratoire Environnement Ressources Languedoc-Roussillon (LER / LR)	Pôle "Mer et Lagunes" Bd Jean Monnet BP 171 - 34203 Sète Cedex	Tel : 04.99.57.32.00 Fax : 04.99.57.32.96	dopler.lr@ifremer.fr
Laboratoire Environnement Ressources Provence-Azur-Corse (LER / PAC)	Zone portuaire de Brégaillon B.P. 330 - 83507 La Seyne/Mer	Tel : 04.94.30.48.02 Fax : 04.94.30.44.17	dopler.pac@ifremer.fr
	Z.I. Furiani - Immeuble Agostini 20600 Bastia	Tel : 04.95.38.00.24 Fax : 04.95.38.95.14	